
POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA VILLE DE BONAVENTURE
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Informations à communiquer. Au moment de la collecte de renseignements personnels auprès d'une personne concernée, un organisme municipal doit communiquer à celle-ci les informations suivantes, et ce, en termes simples et clairs :

1. Le nom de l'organisme municipal au nom duquel la collecte est faite;
2. Le nom du tiers qui recueille les renseignements personnels au nom de l'organisme municipal, le cas échéant;
3. Le caractère obligatoire ou facultatif de la demande de consentement à la collecte des renseignements personnels; Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
4. Les fins auxquelles les renseignements personnels sont recueillis;
5. Les moyens par lesquels les renseignements personnels sont recueillis ;
6. Les droits d'accès, le droit de rectification (droit de modifier le renseignement personnel) et le droit de retirer son consentement à la communication ou à l'utilisation des renseignements personnels recueillis suivant une demande facultative;
7. Le nom des catégories de tiers à qui il est nécessaire de communiquer les renseignements personnels au regard des fins pour lesquelles ceux-ci sont recueillis, le cas échéant;
8. La possibilité que les renseignements personnels soient communiqués à l'extérieur du Québec, le cas échéant;
9. Le recours à une technologie comprenant des fonctions permettant d'identifier, de localiser ou d'effectuer un profilage de la personne concernée et des moyens offerts pour activer ces mêmes fonctions, le cas échéant.

Je, _____ atteste avoir été informé des points énumérés et je donne mon consentement concernant la collecte de renseignements personnels par la Ville de **BONAVENTURE**.

Signature

Date